

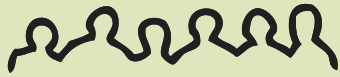


La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 399

10 décembre 2015



Bougeons!

Souhaitons un joyeux Noël au ministre Hamad

Une bonne manière de s'opposer au projet de loi 70, qui créera le Programme objectif emploi, c'est de faire parvenir une des cartes de Noël du Collectif au ministre Sam Hamad. Vous n'avez qu'à écrire « Non au projet de loi 70 » sur la carte et l'adresser à :

Monsieur Sam Hamad
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

(N'oubliez pas de mettre un timbre!)

Vous n'avez pas de cartes? Il en reste encore! Contactez-nous au 418 525-0040 ou via collectif@pauvrete.qc.ca

Le Collectif peut aussi vous fournir des étiquettes avec l'adresse du ministre et la phrase « Non au projet de loi 70 ». Soyons nombreux et nombreuses à envoyer nos souhaits au ministre!

Joyeuses Fêtes!

Prenez note que les bureaux du Collectif seront fermés à compter du 21 décembre et qu'ils rouvriront le 4 janvier. L'équipe de travail profite de l'occasion pour vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes et vous offrir ses meilleurs vœux pour la nouvelle année!

Consultation ministérielle en vue du troisième plan d'action gouvernemental

Le 6 novembre dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a annoncé une consultation. « Les points de vue que nous recueillerons lors de la consultation alimenteront notre réflexion pour l'élaboration d'un troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », disait-il... C'était quelques jours avant le dépôt du projet de loi n° 70, lequel représente un recul inacceptable en matière de droits humains et de lutte à la pauvreté.

On pourrait être tenté, avec raison, de garder toutes nos énergies pour protester contre ce projet de loi qui, entre autres choses, créera Objectif emploi, un programme visant à obliger les premiers demandeurs d'aide sociale à participer à un « plan d'intégration à l'emploi » et à accepter tout emploi jugé « convenable » qui leur sera proposé. Ceux et celles qui refuseront ou le plan ou l'emploi encourent une pénalité financière pouvant aller jusqu'à la moitié de la prestation de base, aux dires du ministre.

Ce projet de loi ne doit pas passer, crions-le haut et fort, et de toutes les façons possibles!

Cependant, dans notre lutte, gardons-nous tout de même du temps et de l'espace pour regarder en avant et pour faire valoir les éléments qui, à notre avis, devraient faire partie du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, prévu pour 2017.

Loi et plans d'action

L'objectif de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002,

Outil de rédaction collective

L'outil « Pour construire un Québec sans pauvreté » vise principalement à faciliter la participation de personnes en situation de pauvreté à la consultation publique en vue du 3^e plan gouvernemental de lutte à la pauvreté. En suivant le déroulement proposé pour l'animation, un organisme pourra rédiger avec ses membres un mémoire, divisé en plusieurs sections. Il suffira ensuite de le mettre en forme et de l'envoyer au ministre Hamad! Pour la mise en forme, un canevas est aussi proposé.

Cet outil sera disponible sur notre site internet aussitôt que celui-ci aura fait peau neuve, dans quelques jours. D'ici là, n'hésitez pas à nous écrire (collectif@pauvrete.qc.ca) pour nous demander de vous l'envoyer – c'est avec plaisir que nous le ferons!



était de faire du Québec, en l'espace de dix ans, l'une des «des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres» (article 4 de la loi). Un objectif auquel le Québec n'est pas parvenu, faute de volonté et non de moyens. Deux plans d'action ont été mis en œuvre jusqu'à maintenant. Deux plans qui, malgré quelques avancées, n'ont pas permis de faire reculer la pauvreté de manière notable et durable. Qu'en sera-t-il du troisième?

Afin de réorienter l'action gouvernementale vers les objectifs de la loi et de déterminer collectivement les moyens à prendre pour y arriver, le Collectif revendique depuis plusieurs mois la tenue d'une commission parlementaire itinérante avec consultation générale sur les thèmes de la pauvreté et des inégalités socioéconomiques. Une requête à laquelle le ministre responsable de la lutte à la pauvreté n'a pas donné suite... Selon le Collectif, c'est dans le dialogue qu'on trouve des solutions et c'est en rendant ce dialogue ouvert et public qu'on tient la population informée et qu'on lui donne envie de se mobiliser. Alors que chacunE gagnerait à entendre le point de vue des autres pendant la consultation, la forme retenue par le ministre, soit des rencontres à huis clos, le positionne comme seul auditeur.

Autre problème majeur: le ministre ne semble pas tendre l'oreille aux personnes en situation de pauvreté. Pourtant leur contribution est fondamentale! On ne peut prétendre

vouloir lutter contre la pauvreté sans prendre en considération les expériences et les savoirs des personnes qui la vivent au quotidien. D'ailleurs, la loi stipule que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs.

Selon le comité AVEC, un comité permanent du Collectif qui regroupe des intervenantEs, des chercheurEs et des personnes en situation de pauvreté: «Il faut que l'ensemble de la société puisse entendre l'expertise des personnes en situation de pauvreté. Nous considérons cette participation essentielle car elle permettra une meilleure compréhension des moyens à prendre pour éliminer la pauvreté. Tout le monde pourra ressortir gagnantE d'un tel processus.»

Consolons-nous tout de même, au-delà de la forme de la consultation, il y a le contenu. Et heureusement, les fonctionnaires qui ont rédigé les documents de la consultation semblent mieux comprendre les enjeux de lutte à la pauvreté que le ministre qui en est responsable!

Mémoires

Le Collectif participera à la consultation en vue du prochain plan d'action gouvernemental de différentes façons, notamment en déposant un mémoire après les Fêtes. Le Collectif invite aussi les groupes à rédiger le leur, au moyen de l'outil de rédaction collective qu'il vient de produire (voir encadré à la page 1).

Dates à retenir pour celles et ceux qui veulent s'exprimer dans le cadre de la consultation publique sur le prochain plan d'action gouvernemental :

16 décembre 2015 : date limite pour remplir le questionnaire en ligne.

29 janvier 2016 : dernière journée pour les individuEs et les organisations pour déposer un mémoire.
Les organisations autochtones ont quant à elles jusqu'au 26 février 2016.

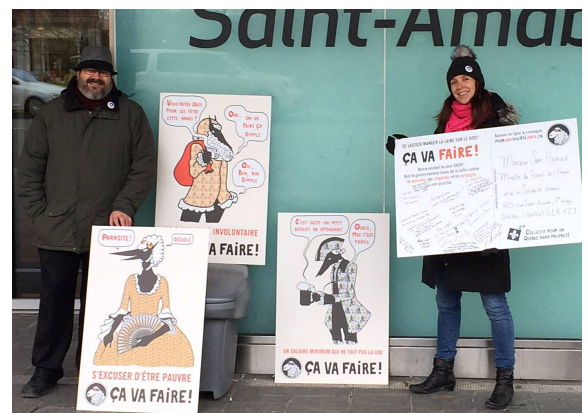
cf. http://www.mess.gouv.qc.ca/consultation_pauvrete/index.asp

Livraison express!

Ce mardi, les porte-parole du Collectif sont allés livrer des cartes de Noël géantes au ministre Sam Hamad, sur lesquelles plusieurs messages avaient été écrits par des personnes en situation de pauvreté, spécialement pour lui!

Aux militantEs de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain et de sa sœur de la Rive-Sud, du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, du Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec et du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches: merci d'être venuEs appuyer l'action!

Non au projet de loi n° 70!



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca